

Résumé de tactique

Autor(en): **Verrey, H.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **100 (1955)**

Heft 4

PDF erstellt am: **02.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-342656>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Résumé de tactique

INTRODUCTION

Depuis peu de temps, nos officiers possèdent le nouveau règlement « Conduite des troupes » qui remplace notre ancien et vénérable « Le service en campagne ».

Dans l'introduction de ce règlement, le chef du Département militaire fédéral précise que « La conduite des troupes ne traite des particularités de la tactique et de la technique des différentes armes que dans la mesure nécessaire à la compréhension de l'ensemble. Elle constitue néanmoins la base des règlements d'armes qui traitent de ces objets ».

En attendant que nos règlements d'inf. soient mis à jour, il m'a paru nécessaire, après quelques expériences faites dans nos écoles d'officiers, d'essayer de mettre mieux à portée de nos *officiers subalternes* les principes de tactique de notre CT 51.

Ce règlement est certes « une œuvre » remarquable ; il est à la fois magistralement ordonné et très complet. Mais, pour le comprendre, il faut disposer de beaucoup de temps, car il convient de l'étudier avec beaucoup de minutie et surtout il faut avoir déjà une certaine expérience des « mystères de la tactique ».

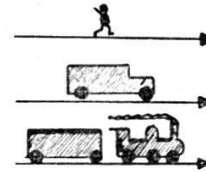
Ce *résumé* a pour but, sous une forme très simplifiée et à l'aide de croquis et de dessins, de faire ressortir les *éléments* et les *définitions* ainsi que les *principes* qui régissent les chapitres suivants de la CT 51 :

- Marches et transports de troupes.
- Le stationnement.
- L'exploration.
- La sûreté.
- L'attaque.
- La défense.
- La guerre de chasse.

MARCHES ET TRANSPORTS DE TROUPES

(CT 5^e chapitre : 321-356)

- les marches
- les transports motorisés
- les transports par voie ferrée.



But vers lequel tendre : arriver à temps, à l'endroit voulu, le *potentiel de combat* intact.

L'ennemi s'efforcera d'empêcher ou tout au moins de retarder les mouvements (aviation, armes à grande portée).



Le commandement devra parer à ces dangers par des *mesures appropriées*.

Les mouvements sont soumis à des *contingences d'ordre tactique (a), d'ordre technique (b)* :

- a) *mission* (engagement en fin de mouvement, reprise du mouvement, stationnement) ;
situation tactique (avant — en cours — après mouvement) ;
- b) *dispositif* au départ et à l'arrivée ;
réseau routier (nature, densité, état, etc.) ;
terrain (relief, couverture) ;
étapes, vitesses de marche, moment (jour, nuit), délais, conditions atmosphériques ;
état de la troupe.

I. *Les marches*

Performances moyennes :

4 km/h.

montée régulière : + 1/2 h. pour 300 m.

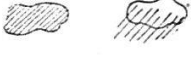






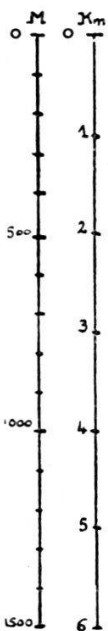
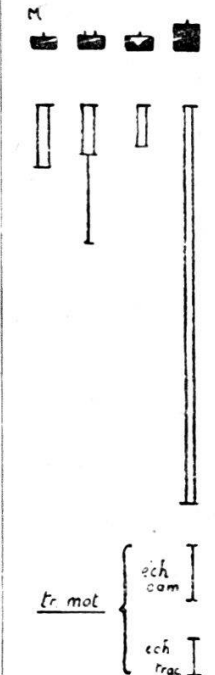
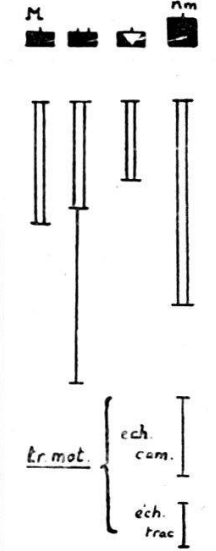
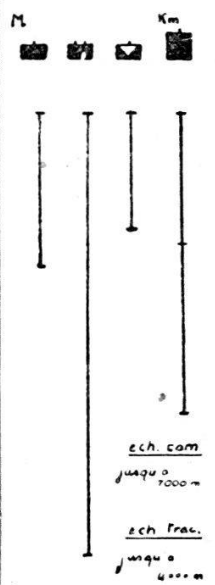
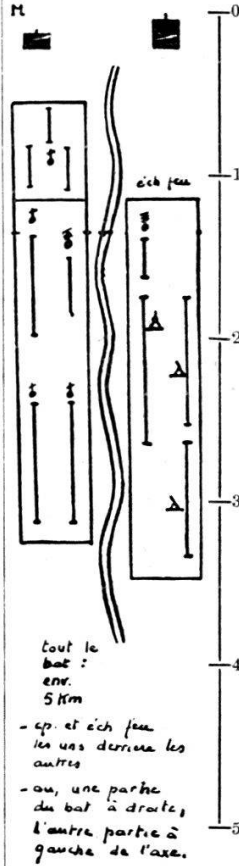
montagne : montée : + 1 h. pour 300 m.

descente : + 1 h. pour 600 m.

étape moyenne : 30 km.

Préparation et discipline de marche :




- soins aux *pieds*, traitement des *blessures* de marche ;
- *allègement* de la troupe (paquetage le plus léger) ;
- *police des routes*, jalonnement (panneaux indicateurs) ;
- *reconnaissance* de l'itinéraire ;
- marche en principe sur la moitié droite de la chaussée ;

1. Circons-tances	<i>sur route</i> (de nuit, circonstan-ces météo. défavorables, danger aérien, faible) 	 <i>sur route</i> (dan-ger aérien !)  <i>de nuit</i> <i>formation de marche contre av.</i>	 <i>sur route</i> (dan-ger aérien !)  <i>de jour</i> <i>formation de marche contre av.</i>	 <i>marche en sur-face</i> (danger aérien accru)  <i>de jour</i> <i>à travers champs</i> (zone de marche)
2. CT	327	329	329	338
3. For-ma-tions	<i>colonne par deux serrée, sans distance de sécurité entre les formations</i>	<i>colonne par deux 50 m. entre les sct. (vhc. mot.: 100 m.)</i>	<i>colonne par un 50 m. entre les sct. ; év. aug-menter ces dist. ; dist. év. entre les gr. (vhc. mot. : 300-1000 m.)</i>	<i>à cheval d'une route par sct., en col. tir. (év., déploie-ment jusqu'au gr. et col. tir. ouverte)</i>
4. Re-mar-ques	<i>bat. enrégimenté</i> charr. l'une der-rière l'autre. Y.c. sct. gren.	<i>tr. mot. roulent en queue ou avec autres col. mot. ou rejoignent la nuit suivante (330)</i>	<i>bat. avec tr. hip.</i>	<i>en principe : vhc. hip. laissés en arr. moyenne horaire 2 km. étape journalière 10 km.</i>
				

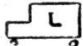
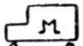
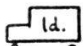
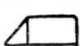
- *discipline* de marche, allégements de marche, mesures d'hygiène (chaud — froid) ;
- un officier marche en queue de colonne ; en tête, un officier contrôle la cadence de marche ;
- mesures d'*obscurcissement* ;
- haltes et grand-haltes.

Mesures de sûreté : (DCA — éléments de sûreté).

II. Les transports motorisés

- les colonnes de transports PTT ; 
- les colonnes de transports automobiles ; 
- les camions de la troupe ; 

Capacités de transport :

- col. trsp. = 1 bat. (col. trsp. auto. : ou 100 T) ;
-  — cam. L : 15 hommes ou 2 T ;
-  — cam. M : 25 hommes ou 3 T (4 chars) ;
-  — cam. ld : 30 hommes ou 5 T (5 chars) ;
-  — autob. : 20-30 hommes.

Performances : *col. mot.* 25-30 km/h. (vhc. L) ;
de nuit : 15 km. (phares d'obscurcissement) ;
 3-15 km. (tous feux éteints) ;
 étapes maxima : 200 km. ;
 trac. : 10 km/h.
Cdt. trsp. = cdt. trp.
Chef trsp. = cdt. col. trsp.

LE STATIONNEMENT

(CT 6^e chapitre : 357-373)

But : avant le combat : maintenir les capacités combattives de la troupe ;

après le combat : se remettre de ses fatigues, rétablir les chevaux, les armes, l'équipement, les véhicules.

(Le chef s'efforce de loger ses troupes aussi bien que les circonstances le permettent.)

Modes de stationnement. — Le cantonnement dans les localités ou simplement dans des groupes de maisons, fermes et étables isolées. De règle lorsque la situation le permet.

Avantage : bonnes conditions de logement, surtout en hiver.



Désavantage : dispersion, présence de la population civile, objectif pour l'aviation adverse.

— *Le stationnement en baraques, camps.*

Avantage : établis spécialement pour la troupe (service intérieur facilité), vulnérabilité relative.



— *Le bivouac* (lorsque la situation tactique l'impose).

Avantage : dispersion, camouflage aisé, mesures de sûreté plus faciles à réaliser.



Désavantage : danger dû au feu ou aux bombes au napalm (forêts) ; mauvaises conditions atmosphériques.

Surface nécessaire pour une cp. : 4 hectares.

Zone de sécurité d'au moins 100 m. entre les secteurs des unités. (Peu à peu, le bivouac prendra le caractère d'un camp.)

— *Au combat* : le trou, l'abri.

Le choix du mode de stationnement dépend

- de la mission et des intentions du chef (engagement, étape intermédiaire, réserve) ;
- de la situation (possibilités pour l'ennemi).

Mesures de sûreté.

Les dangers :

- *l'avion* (observation, bombardement, intervention au sol)



danger permanent, intervention brutale de courte durée

— *aéroportés*

action de force ou de sabotage



Les parades :

- *mesures actives* : DCA (localités fortement occupées ou très exposées)
- *mesures passives* : guet et alarme (Trp. — Trp. DCA — SRSA)
- « *avertissement-avions* » — — — —
- « *alarme-avions* » ••••• •••••
- (moyens acoustiques et optiques), dispersion, camouflage, couverts
- abris, tranchées.*

- *observation et alarme*
- *dét. d'alarme* et trp. d'intervention (réaction rapide et brutale)
- autres mesures semblables à celles prévues contre les troupes terrestres.

Les dangers :

— *projectiles*
à grande portée
à proximité du front:
art.



— *trp. terrestres*



(raids de *trp. mot.*
et *bl.*)

— *saboteurs, guer-*
rillas



— *population civile,*
réfugiés

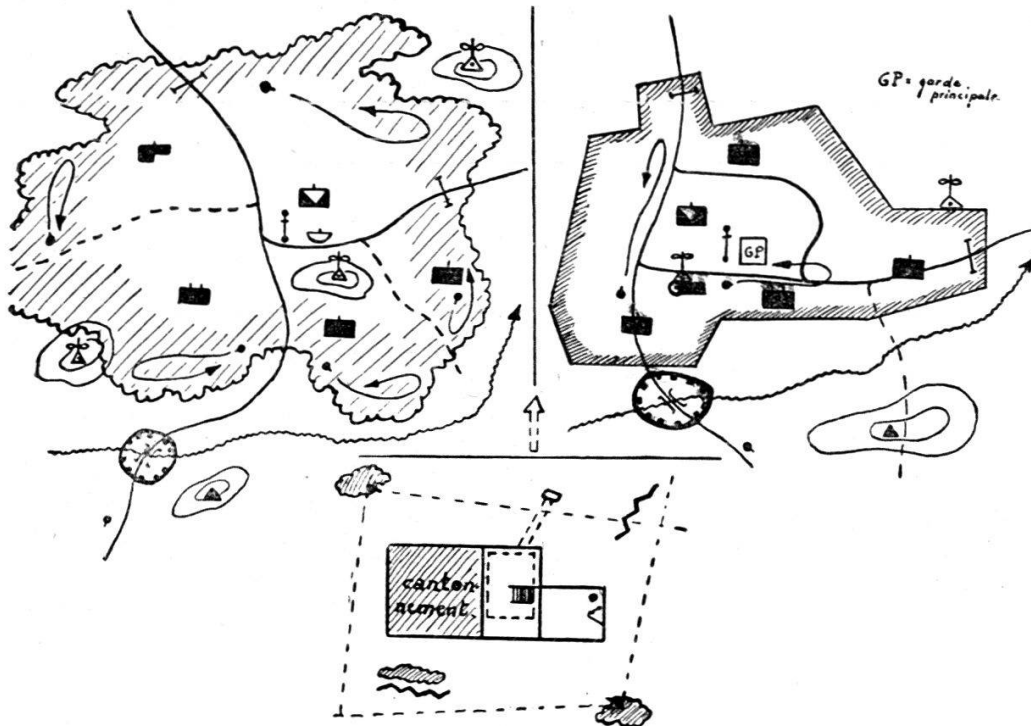
Les parades :

— dispersion, camouflage, abris.

— observation, alarme
— barrages (pt. d'appui)
— *gardes extérieures* (aux issues de la localité ou en avant sur un obstacle rapproché = dét.)
év., attribution de secteurs défensifs.

— *gardes extérieures*
— *postes fixes, sentinelles, patrouilles.*

— contrôle de la circulation (*garde de localité, garde principale*)
— contrôle des suspects (en liaison avec les autorités civiles et les organes du serv. ter.).



Autres mesures :

- prescriptions de police,
- service du feu,
- mesures d'hygiène,
- organisation des transmissions,
- alarme (état d'alarme).

L'EXPLORATION

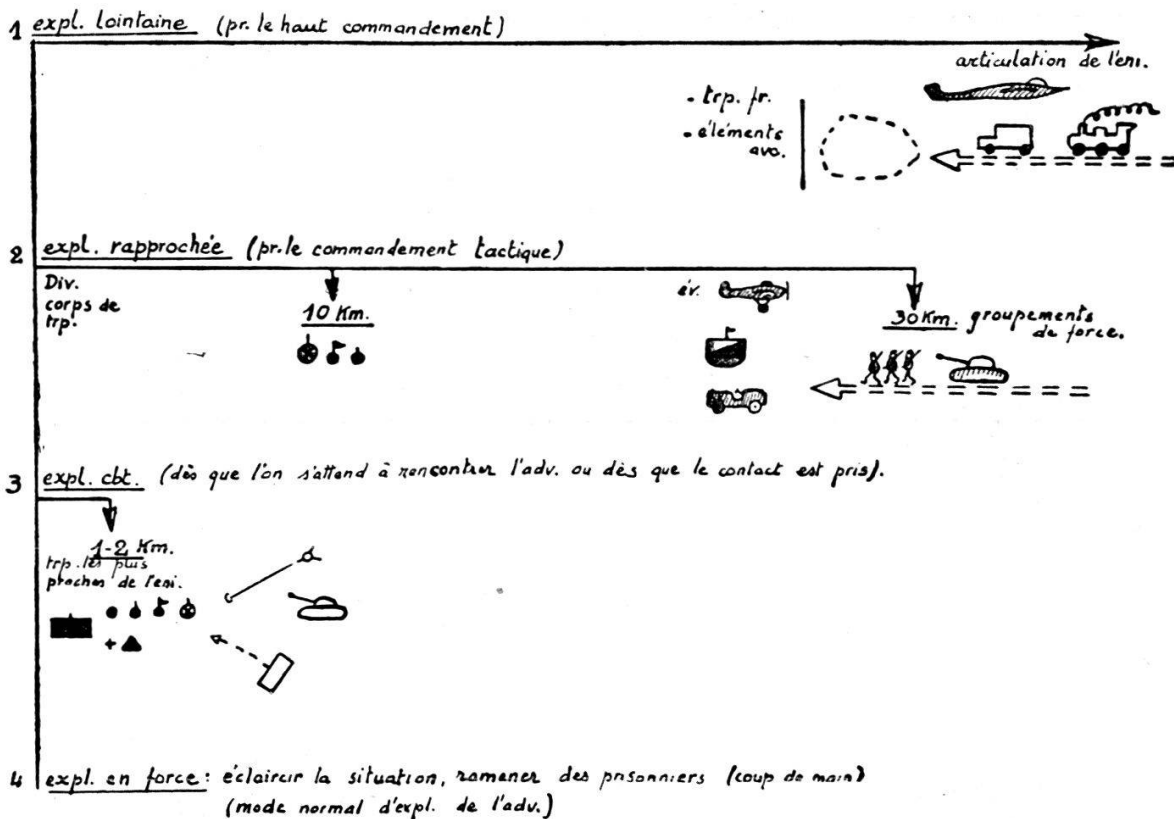
(CT 7^e chapitre : 374-387)

- *cherche le contact avec l'ennemi et le maintient de façon constante ;*
- *procure au commandement les éléments de base pour apprécier les possibilités de l'adversaire (recherche du renseignement).*

Formes :

- *expl. lointaine (375)*
- *expl. rapprochée (376)*
- *expl. de combat (377)*

forme part. : expl. en force (387).



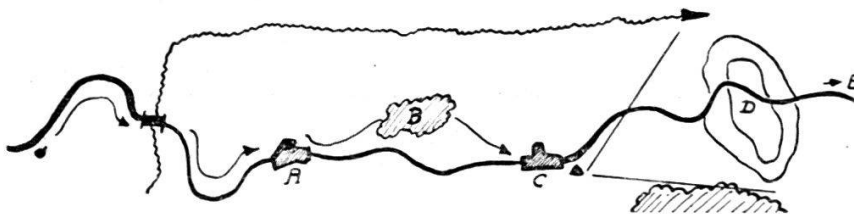
*L'expl. est complétée par l'observation
la liaison*



Mission : où (aller) — par où ?
pourquoi ?
quand ? comment ? où faire rapport ?
attitude une fois l'objectif atteint ?

Exemple : (ordre donné par 1 of. rens. à 1 patr. expl. de bat.)
Cpl. X + 6 hommes, 2 Me.

Vous allez à C, en passant par A et le bois B. Je veux savoir si A, le bois B et C sont libres d'ennemis ou non ; vous partirez à 1800 ; premier rapport au passage du pont ; rapports à remettre par coureur au PC, puis dès 1900 sur l'axe de marche du bat. A-B-C ; je serai derrière la cp. d'avg. Une fois la lisière opposée de C atteinte, vous devenez patr. d'observation et observez dans l'axe de la grande route ; secteur d'observation : la lisière du bois, les hauteurs de D, le vallon. Vous restez jusqu'à ce que la cp. d'avg. vous ait dépassés, puis vous me rejoindrez.



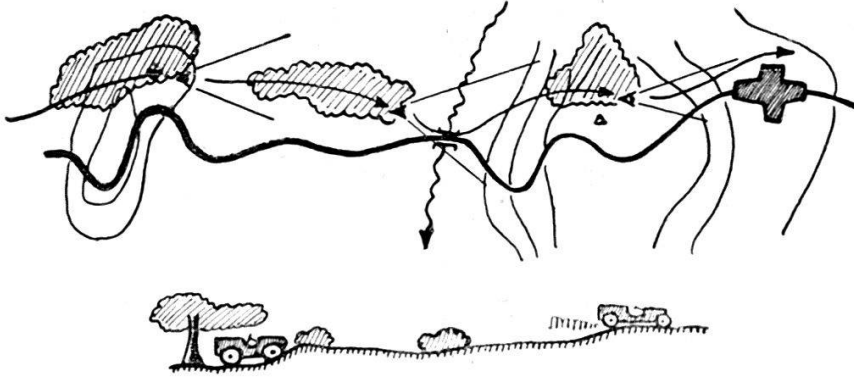
Composition : patr. ● ● ● ●
ou ☞ (set.) ☞ (esc. expl.)

- | | | |
|----------------|---|--|
| — l'effectif | } dépendent de la <i>mission</i> (distance, durée, importance), | |
| — l'armement | | du <i>terrain</i> , |
| — l'équipement | | du nombre de rapports à envoyer ou du mode de trm. ; |
- en principe, peu de monde (passer inaperçu) ;
 - *patr. forte* ou *dét.* si la patr. ou le dét. doit se scinder (plusieurs missions) ou si les rapports à fournir sont nombreux ;
 - armement et équipement légers (mobilité !) ;
 - *appareil radio* (code simple) ;
 - *moyens mot.* quand les distances sont grandes et si la situation le permet.

Comportement (voir sans être vu !) :

- choix du *cheminement* libre, de compartiment de terrain en compartiment de terrain,

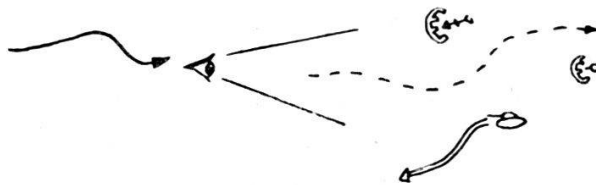
- observer, progresser,
- les *patr. sur roues* (cyc., moto, jeep) progressent de telle sorte qu'un élément avance pendant que l'autre observe.



Au contact de l'ennemi : à couvert, observer, chercher à s'infiltrer, s'efforcer de gagner l'objectif,

(*patr. sur roues* : continuer à pied),

s'efforcer de déceler le contour de l'adv., sa force, ses moyens, ses intentions (rapports !).



- ne se battre que si on y est contraint (se dégager !) à moins qu'à la mission d'exploration ne se substitue une mission de sûreté ;
- rester à l'ennemi ou dans le secteur d'exploration jusqu'en fin de mission ou épuisement des moyens de trm. ;
- prendre liaison avec tous les organes susceptibles de donner des renseignements (civils sûrs, GL, serv. ter.) ;
- les rapports sont numérotés ;
- les transmissions sont camouflées (langage convenu, coordonnées camouflées, point de repère).

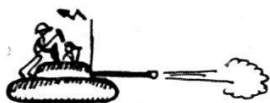
Dét. expl. mot. et esc. expl. mot.

- grandes distances, grand secteur d'expl., renseignements nombreux. Ces éléments peuvent être renforcés par des armes lourdes, de l'art., des chars. Leur procédé



d'exploration est alors celui de l'exploration en force.

L'exploration ennemie explore en principe *en force* : automitrailleuses, véhicules blindés de reconnaissance, chars blindés. Elle ouvre le feu pour nous obliger à dévoiler nos résistances. Il s'agira pour



nous de ne pas faire le jeu de l'ennemi (armes et moyens spéciaux pour contrebattre l'ex-

ploration adverse ; les autres centres de résistance se taisent ; ouverture du feu retardée ; pièges, embuscades ; empêcher l'adversaire d'user de ses moyens de transmission).

LA SÛRETÉ

(CT 8^e chapitre : 338-406)

But :

- mettre la troupe à l'abri de la surprise,
- *gagner du temps* ; procurer au chef le temps et la liberté d'action (espace) nécessaires pour prendre une décision et la réaliser.

Il s'agit : de couvrir une troupe qui n'est pas encore prête pour le combat,

de protéger des mouvements de troupes, l'installation d'une position défensive, la mise en place pour le combat, la troupe au repos, éventuellement les flancs et les arrières.

La sûreté est permanente, nécessaire à tous les échelons, valable pour toutes les formes de combat.

Le bon commandement n'engagera toutefois que le *minimum de moyens* ; celui qui exagère les mesures de sûreté disperse ses moyens et compromet la force combative de sa troupe (fatigue).

Dilemme : pessimisme — prudence : paralysie ;
audace — imprudence : risques d'être surpris.

Mesures propres à économiser les besoins de la sûreté :

- la recherche du renseignement (expl., obs., li.) ;
- l'articulation rationnelle des troupes (concentration) ;
- l'utilisation judicieuse du terrain (obstacles, couverts).

Formes de la sûreté :

- sûreté d'une troupe en mouvement (marches, transports) ;
- sûreté d'une troupe à l'arrêt (en cours de mouvement, au stationnement) ;
- sûreté d'une position défensive (v/défense) ;
- sûreté de la mise en place des troupes pour l'attaque (v/attaque).

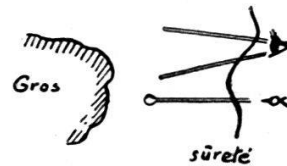
La force du détachement de sûreté dépend :

- de la gravité de la menace adverse (possibilités pour l'ennemi) ;
- de la mission de nos troupes et de nos possibilités (éventualités) ;

- de la *situation* de nos troupes (dispositif, effectifs et moyens) ;
- de la configuration du *terrain* (obstacles, couverts, vues) et de la largeur du secteur à couvrir ;
- des délais et du moment de la journée.

La distance entre les éléments de sûreté et la troupe à couvrir dépend :

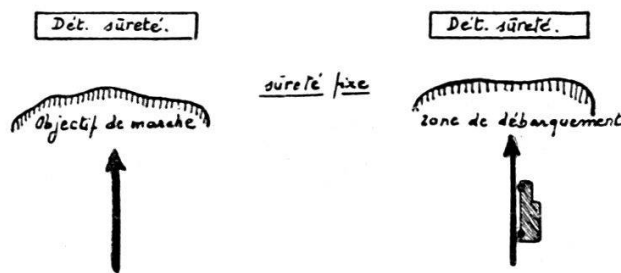
- de la nature du terrain ;
- de la mission ;
- de la force et des moyens des éléments de sûreté ;
- des délais nécessaires.



En principe, l'ennemi ne doit pas avoir de vues proches sur le gros, ni agir avec ses armes d'inf. dans la zone à protéger.

Cas particuliers :

- *Trp. en mouvement : sûreté fixe* : dét. sûreté (trp. non couvertes par un front défensif intact) ;
- *sûreté mobile* : avant-garde.



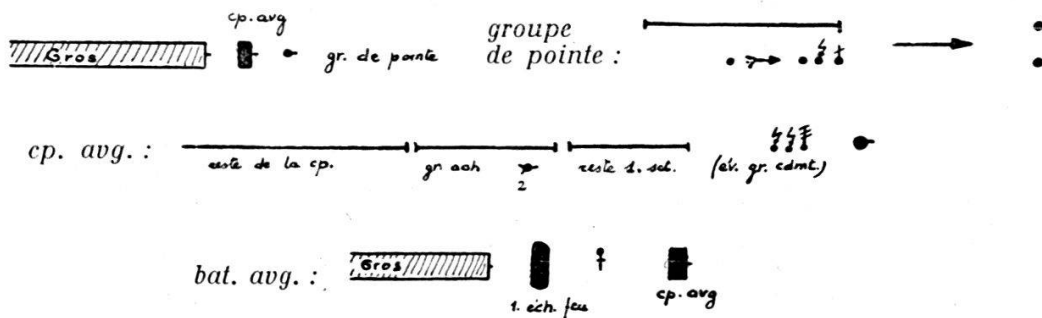
Sûreté mobile :

de nuit : avg. = 1 cp. (précède le gros de quelques centaines de mètres : trp. à pied, ou d'un à deux km. : trp. mot.) ;

la cp. se couvre par un *groupe de pointe* (of. — armes ach.) ;

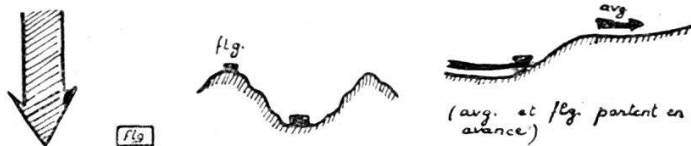
de jour, sur route : cp. avg. (sans distance particulière) (attribution éventuelle de lm., can. ach., chars) ;

marche en surface : élément (avg.) poussé en avant de part et d'autre de l'axe principal, suivi par des A. ldes.



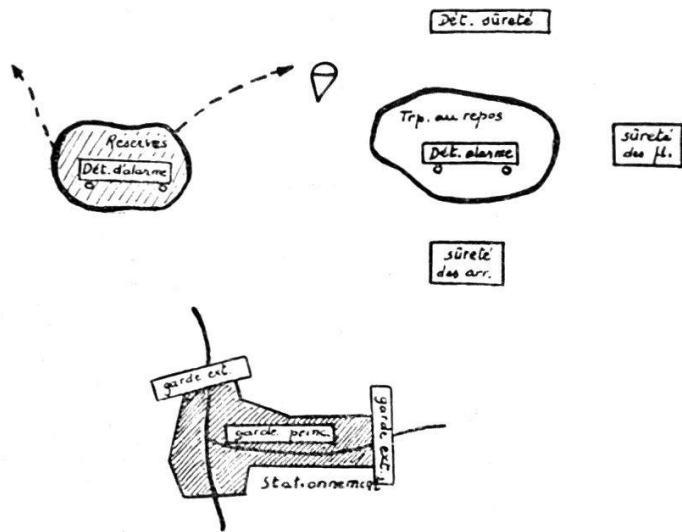
en montagne (et en terrain coupé) :

év. *flanc-garde* (sur une voie secondaire ou sur une ou les hauteurs qui dominent l'axe de marche).



Trp. à l'arrêt (stationnement, halte) ;

- *sûreté éloignée* (dét. sûreté) ;
- *sûreté rapprochée* (gardes extérieures, sentinelles, observateurs, patr. fixe, P. écoute).

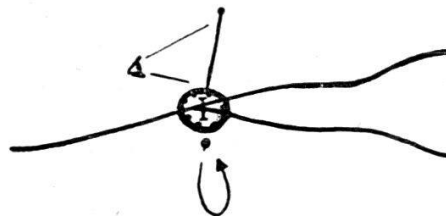


Les détachements de sûreté choisissent leurs positions derrière des obstacles ou dans des défilés (év. en avant si le passage doit être maintenu libre).

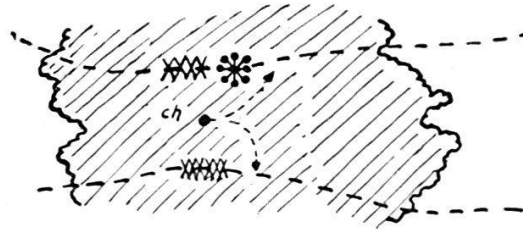
Sinon, ils s'accrochent à des villages, hameaux, fermes, exceptionnellement à des parcelles de forêt.

Les axes principaux sont barrés, le terrain intermédiaire surveillé (ou barré par du feu) ;
 de jour : observation ;
 de nuit : patr. (chasse), p. d'écoute.

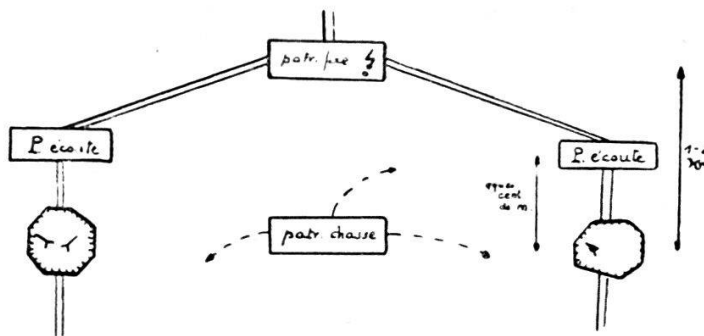
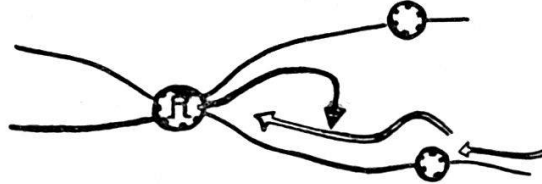
Les dét. sûreté organisent la défense en hérisson (points d'appui de cp. ou de sct.), construisent des barrages antichars (chicanes).



Les *voies secondaires* sont barrées par des *patr. de chasse* (embuscades)



Les *réserves* s'installent en arrière aux carrefours : s'organisent défensivement, sont prêtes pour des contre-attaques ou des contre-assauts.



Organisation de la *sûreté de nuit* :

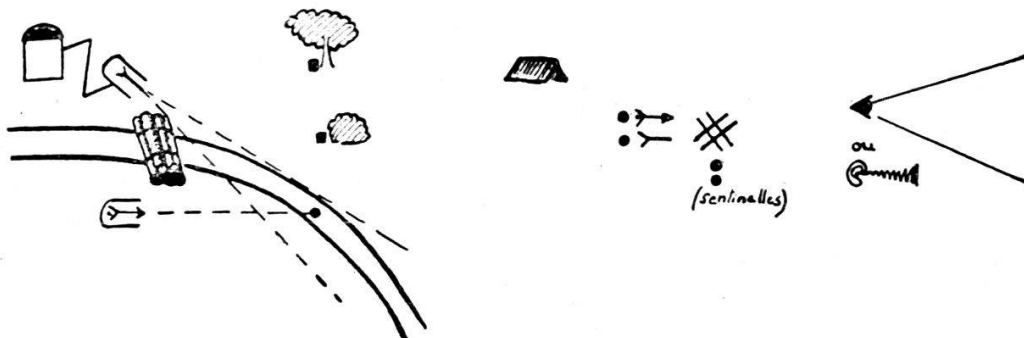
patr. chasse : guette et écoute, se déplace, attaque de flanc ou à revers, capture sans bruit la *patr. adverse* (1 chef et quelques hommes) ;

patr. fixe : se dissimule, surveille et annonce, demeure et annonce après le passage de l'ennemi (1 chef, quelques hommes) ;

au *pt. d'appui* : de jour : observateurs,
de nuit : sentinelles simples ou doubles
dissimulées à proximité des armes automatiques, alarment les servants,
contrôlent (Halte, qui vive ?)

P. d'écoute (quelques hommes) devant la position ou dans la zone intermédiaire,
alarment (tir, radio, autres moyens),
se comportent ensuite comme une *patr. de cbt.*

Eclairage de l'avant-terrain (fusées, engins éclairants, monceaux de paille imbibés d'essence, etc.).



COMPORTEMENT DES ORGANES DE SÛRETÉ

(Méfiance — Curiosité — Fermeté !)

à l'égard :

— des *officiers, sous-officiers* et *soldats isolés* personnellement inconnus :



Ils doivent justifier leur mission. Les *suspects* sont retenus (procéder à une enquête pour vérifier leurs déclarations).

— des *formations* de nos troupes :



Elles envoient à temps *un officier en avant* pour prendre contact avec les éléments de sûreté et leur annoncer la troupe qui s'approche, ses effectifs, sa mission. Un officier (cap. ou of. sup.) peut autoriser le passage.

Les petits détachements dont le chef est personnellement connu seront autorisés à passer.

Aucune troupe de sûreté n'accepte d'un officier inconnu l'ordre de quitter ses positions ou de les remettre à une autre formation, sauf si l'ordre est remis par écrit muni d'une signature connue.

Eventuellement : *mot de passe* (fixer la zone et la durée de sa validité).

— des *civils* :



Ils ne sont pas autorisés à se rendre en direction de l'ennemi. Ceux qui viennent de la direction de l'ennemi sont conduits auprès de l'of. rens. Il peut leur être interdit de sortir de leur village ou de leur maison.

— des *réfugiés* :



Ils sont refoulés ou sinon rassemblés dans des endroits écartés. Ils sont gardés et remis aux organes du serv. ter.

— des *prisonniers, des déserteurs* :



Ils sont séparés, désarmés, conduits à l'of. rens. Quiconque oppose de la résistance ou fuit est abattu.

— des *parlementaires* :



Ils sont conduits isolément, les yeux bandés, au commandant de trp. le plus proche. Leur escorte attend sous surveillance hors de nos lignes de sûreté.

(A suivre)

Lt-Col. H. VERREY